

Fiche projet de rapport

Date : 10/07/2018

Titre : Avenants n° 2 aux conventions conclues Académie de Corse/Collectivité Territoriale de Corse et GIPACOR/Collectivité Territoriale de Corse relatives à la mise en œuvre du grand plan de formation des enseignants du premier degré pour l'enseignement en langue corse pour la période 2018-2019 dans le cadre du CPER

Objet :

Le grand plan de formation des enseignants du premier degré pour l'enseignement en langue corse traduit la forte volonté de la Collectivité de Corse de développer l'outil de formation au service de l'enseignement de la langue corse et de l'enseignement bilingue, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif et d'inscrire cette action dans la perspective de la généralisation du bilinguisme. La formation des enseignants figure parmi les axes prioritaires du volet langue corse du CPER 2015/2020. (Mesure 1 : former les enseignants).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce grand plan, deux conventions ont été conclues le 14 novembre 2016 :

- la convention entre l'Académie de Corse et la Collectivité Territoriale de Corse (N° 16SFE11)
- la convention entre le GIPACOR et la Collectivité Territoriale de Corse (N° 16SFE12)

Chacune de ces conventions a été prolongée pour 2017/2018 (Avenant N°1). Les parties décident à nouveau de prolonger ces conventions pour l'année 2018/2019 (Avenant N° 2 ci-joint)

Au terme des 2 premières années, ce grand plan de formation a permis de toucher un public d'environ 200 enseignants. Ces 2 années ne se sont pas traduites par une augmentation sensible du vivier d'enseignants habilités à travailler en parcours bilingue.

De ce fait, il est apparu nécessaire de repositionner le dispositif du grand plan de formation. Par conséquent, pour l'année 2018-2019, les 2 parties conviennent d'un commun accord de faire de l'habilitation à l'enseignement bilingue la priorité en vue de répondre au besoin d'enseignants habilités à travailler en parcours bilingue. Dans cette optique, l'Education Nationale propose pour de former 72 enseignants et de diviser les stagiaires en 2 catégories :

- 54 d'entre eux passeront l'habilitation à l'enseignement bilingue,
 - et 18 prépareront une certification afin d'assurer l'enseignement des 3 heures obligatoires.
- La durée de la formation sera de 8 semaines pour 200 heures. Le budget prévisionnel du GIPACOR pour cette période s'élève à 149 756,21 €, l'effort financier conséquent engagé par la CDC se poursuit.

Date proposée passage en Conseil exécutif : 4 septembre 2018

Date proposée passage en Assemblée de Corse : 20 et 21 septembre 2018

Impact budgétaire : 149 756,21 €

Points d'alerte éventuels : Néant